

Strasbourg – Colloque CAPSE - 2-3 juin 2021

Intervention de Jean-Sylvestre Bergé^(*) sur : « Européaniser la mobilité : pour une approche pluridisciplinaire de la circulation fondée sur les antécédents » (Europeanizing mobility: for an antecedent-based multidisciplinary approach of circulation)

• Accroche / remerciements – Mélanie Schmitt – Amélie Barbier-Gauchard

• Les termes de mon sujet :

- Européaniser la mobilité : on parlera du droit de l'Union européenne qui offre des libertés de circuler de premier rang (à la différence de la CEDH qui définit des libertés de second rang, c'est-à-dire par voie de conséquence à d'autres droits fondamentaux) et de la circulation en général même si le terme mobilité renvoie le plus souvent à la seule circulation des personnes
- Approche pluridisciplinaire : je ne chercherai pas ici à distinguer la pluridisciplinarité, de l'interdisciplinarité, de la transdisciplinarité... Je retiendrai la belle expression proposée par des chercheurs de l'Université de Lausanne (notamment le philosophe juriste Alain Pajoux) sur « l'in-discipline » c'est-à-dire la manière de prendre les objets sans s'enfermer d'emblée dans un champ disciplinaire donné
- Les antécédents : c'est le cœur de mon explication ici et qui s'appuie sur un travail de recherche pluriannuel ([IUF 2016-2021 - IFITIS](#)) sur la circulation totale au-delà du contrôle et le droit qui a donné lieu notamment à la publication en avril dernier d'un essai :



• Mon explication :

- I. Je voudrais commencer par montrer que l'appréhension par le droit des situations en mouvement est tout sauf une opération aisée
- II. C'est notamment vrai du travail fourni par la Cour de justice (UE) à propos de ce que j'appelle « les circulations incertaines »
- III. Cet état des choses questionne la circulation en droit et ouvre la voie à une recherche sur les antécédents aux constructions juridiques
- IV. Cette démarche antécédente ouvre à son tour la voie à une approche pluridisciplinaire

^(*) Jean-Sylvestre.Berge@univ-cotedazur.fr – Blog : www.universitates.eu

I. Pourquoi est-il si difficile de parler de circulation en droit ?

- le droit est une science de délimitation, un fixateur ; or il n'est jamais facile de capturer le mouvement sauf à l'annihiler bien sûr (développer) ;
- le mouvement est relatif : selon le point au départ duquel on l'observe, il peut être présenté de manière radicalement différente (exemples)

II. Une illustration majeure dans le contexte européen : la jurisprudence de la Cour de justice à propos des circulations incertaines (à propos de 4 développements)

- 1° la faible théorisation des espaces dans la construction européenne et la prévalence des territoires (exemples du marché intérieur et de l'espace de liberté sécurité justice)
- 2° l'emphase des libertés européennes de circulation (trois grands exemples : la libre prestation de services passive – la mobilité européenne des sociétés – l'affirmation d'un droit subjectif européen à la circulation)
- 3° la distinction incertaine entre les situations au mouvement internes, internationales et européennes (les exemples de la justiciabilité européenne des situations purement internes et des situations internationales)
- 4° les incertitudes sur la circulation, objet de la règle de droit européenne (exemples en matière de compétences externes de l'UE)

III – Questionner le droit sur la circulation au départ d'une approche antécédente

- Une approche antécédente qu'est-ce que c'est ? (distinguer les antécédents magiques, libéraux, sociaux, ontologiques, fondamentaux et modaux)
- Des illustrations majeures en théorie du droit (Kelsen, Santi Romano, Carnelutti, Reinach)
- Des illustrations significatives en matière de circulation européenne :
 - o 1° la circulation des décisions de justice
 - o 2° la circulation des personnes

IV – La démarche antécédente ouvre la voie à une approche pluridisciplinaire

- Sortir du droit pour mieux y revenir !
- Loger les approches pluridisciplinaires dans une démarche antécédente ? Ou comment le droit pourrait tenir sa revanche sur les théories de la connaissance !

À suivre...